

DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
.....  
ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER  
.....  
CANTON DE LUNEL  
.....

**M A I R I E**  
de  
**S A U S S I N E S**  
34160  
§  
Tél. 04.67.86.62.31  
Fax: 04.67.86.44.27  
.....

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze  
Le : 13 mai à 20 h 30  
Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué,  
s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de M. Henry SARRAZIN, Maire.  
Date de convocation du Conseil : 7 mai 2015

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14

**Présents:** MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER  
Yves SAVIDAN, Jean-Louis PONS, William PELLECUIER, Gérard ESPINOSA, Nicolas  
BAUDESSEAU, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Marion MANAHILOFF, Cathy  
VIGNE, formant la majorité des membres en exercice.

**Absentes ayant donné procuration :** Isabelle MILESI à Claude CATHELIN, Isabelle  
MORONVAL à William PELLECUIER.

**Absente excusée :** Valérie BOURGARIT

**Secrétaire de séance :** Yves SAVIDAN.

N°2015 - 05 - 05 - 25

### Objet : GDF - prolongation du contrat de 3 mois.

M. le Maire expose au conseil que l'actuel contrat avec GDF pour  
l'alimentation en gaz de l'Hôtel de ville et de la bibliothèque, se termine le 31 octobre 2015.

Or, dans l'attente que le groupement pour les fournitures de gaz et  
électricité, géré par Hérault Energies se mette en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, il  
conviendrait de prolonger ce contrat à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2015 jusqu'au 31 décembre  
2015.

Le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur la Maire et après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité de prolonger le contrat avec GDF à partir du 1<sup>er</sup>  
novembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour extrait. Saussines, le 20 mai 2015  
Le Maire, Henry SARRAZIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213402969-20150521-2015-05-05-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2015

Publication : 22/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Certifié exécutoire. Publié le : 21.05.2015  
Le maire informe que la présente décision  
peut faire l'objet d'un recours pour excès  
de pouvoir devant le Tribunal Administratif  
de Montpellier dans le délai de 2 mois à  
compter de la présente publication.

